

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

M le règlement n°2023-0432 de la commission du 12 décembre 2023 relatif à l'application des articles L317 et L318 du Code sur le fonctionnement de l'économie européenne aux aides de secours.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L312-1 et L312-3.

Vu la délibération n°13 du 17 avril 2020 portant sur l'attribution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises.

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SRO22 concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique.

Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise PRODUITS CHIMIQUES MAZAL le 28 décembre 2023.

Vu l'avis simple de la commission reçu en date du 02 février 2024.

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet, le souhait de développer et mettre en place une application mobile dédiée à la gestion des entretiens effectués aux propriétés et aux services de produits chimiques.

CONSIDÉRANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réelles, cette somme ne pouvant être supérieure à 10 000 € HT.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 11 400 €, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 000 HT à 10 000 €.

D E C I S I O N

D'attribuer à l'entreprise PRODUITS CHIMIQUES MAZAL, dont le siège est situé au 1 rue Stuart, 86100 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 10 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise PRODUITS CHIMIQUES MAZAL, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 03 Mars 2024

Le Président de Limoges Métropole,

  
Stéphane GAUDIN  
Président  
Le Président-Adjoint des Services  
Benoît ROQUES

Transmis par courrier électronique le 03/03/2024 à l'adresse suivante : [benoit.roques@limoges-metropole.fr](mailto:benoit.roques@limoges-metropole.fr)

## DÉCISION

# Décision de versement d'une aide à la transformation numérique à l'entreprise PRODUITS CHIMIQUES MAZAL

1 DOCUMENT - Publié le 3 Mars 2026



27916.pdf  
(.pdf, 99,7 Ko)



TÉLÉCHARGER